# SAISON 2018/2019

# COMPETITIONS DE DISTRICT

# ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

# CATEGORIE U15

## Principe : arbitrage de touche par les joueurs

Pour la saison 2018/2019 ce dispositif concerne les U14/U15 R1/R2 ainsi que les U15 du District du Maine et Loire.

Pour les compétitions du District 49, la mise en oeuvre se déroule en 2 étapes :

- Une application facultative durant la première phase pour permettre aux clubs de former les joueurs en interne.

- Une application obligatoire lors de la seconde phase en Championnat, en Coupe de l'Anjou, en Challenge de l'Anjou et en Challenge de District.

## Objectifs :

Proposer un outil éducatif pour aider les éducateurs, dirigeants et arbitres afin de répondre aux problématiques de comportements qu'ils rencontrent avec leurs jeunes joueurs U15 (manque de respect, contestation des décisions arbitrales...).

Poursuivre la pratique développée en U13 et U14F.

Responsabiliser les joueurs et les sensibiliser à des valeurs de probité et d'honnêteté.

Influer sur la pratique du football à travers une meilleure connaissance des règles et de l'esprit du jeu en formant conjointement le joueur et l'arbitre.

Promouvoir l'arbitrage et créer davantage de vocation pour répondre à la difficulté récurrente des clubs à recruter des nouveaux arbitres.

## Règles :

### 1- Le joueur arbitre assistant

Arbitrage obligatoire par un joueur dès lors que 12 joueurs sont inscrits sur la feuille de match.

2 ou 4 joueurs par équipe :

- Temps de jeu de 40 minutes minimum pour un joueur qui officie comme arbitre assistant.

- Changement possible à la mi-temps et au milieu de la mi-temps seulement.

| Nombre d'assistants par équipe | Temps d'arbitrage | Temps de jeu |
|---|---|---|
| 2 joueurs | Une mi-temps ou 2 périodes de 20 minutes par mi-temps par joueur. | 40 minutes |
| 4 joueurs | Chaque joueur effectue 20 minutes avec changement en milieu de mi-temps et à la mi-temps. | 60 minutes |

Les arbitres assistants changent de côté à la mi-temps.

En cas d'absence de joueur en capacité d'arbitrer (blessures, expulsions), un dirigeant, licencié avec certificat médical, en tenue sportive sera autorisé à officier (dans les conditions de l'Article 24.II des Règlements des Championnats Seniors Masculins de la LFPL).

Un joueur ayant reçu un carton blanc ne pourra être en situation d'arbitre de touche pendant les 10 minutes de suspension.

Les arbitres assistants devront porter une couleur (chasuble ou veste) distincte de celle des joueurs.

### 2- L'accompagnement des joueurs à l'arbitrage

Un dirigeant est désigné pour encadrer les arbitres assistants de son équipe.

Ce dirigeant licencié est inscrit sur la feuille de match (FMI) dans le cadre "arbitre assistant".

Il doit avoir une expérience d'arbitre assistant (connaissances des lois du Jeu).

Il reçoit les consignes d'avant-match par l'arbitre central (en présence du joueur qui démarre la rencontre en tant qu'assistant) et informe les joueurs au sujet de celles-ci.

Il conseille les joueurs sur l'arbitrage à des moments opportuns sur le placement, la gestuelle, la concentration (avant le match, avant un changement, après un changement, à la mi-temps, après le match, à l'entraînement).

Pendant la rencontre, il reste dans la zone technique et les changements sont gérés par l'arbitre central (pour le remplacement d'un arbitre assistant, il faut procéder comme pour le changement d'un joueur en le signalant à l'arbitre central).

Le Délégué à la Police du terrain peut intervenir auprès de l'environnement (spectateurs) qui pourrait perturber les jeunes qui arbitrent.

## La formation des joueurs en amont :

S'appuyer sur :

- le Programme Éducatif Fédéral

- l'expérience de l'arbitrage à la touche en catégorie U13

- l'intervention des arbitres du club

- le vécu du joueur (souvent plusieurs années de pratique, spectateur et téléspectateur...)

- Internet : documents, vidéos sur le hors jeu, les gestes de l'arbitre (…)

Organiser une réunion d'information avec les parents et accompagnateurs d'équipe pour expliquer, être positif, rassurer.

Faire arbitrer lors des entraînements et des matchs amicaux.

## Recommandations :

Il est souhaitable que l'ensemble des joueurs appelés à participer à ces compétitions soit régulièrement en situation d'arbitrage.

L'arbitre central (officiel ou bénévole) indiquera sur la feuille de match l'absence de jeunes à l'arbitrage (sauf si le nombre de joueurs inscrit sur la feuille de match ne le permet pas).

Les dirigeants, éducateurs et spectateurs doivent faire preuve de bienveillance et de pédagogie sur des erreurs éventuelles commises par les jeunes en situation d'arbitrage.

Il est de la responsabilité de chaque club de tout mettre en œuvre afin d'assurer à chaque jeune un climat d'apprentissage apaisé et serein de l'arbitrage lors de chaque rencontre.